



LES ANNEXES

au bilan de la concertation





SOMMAIRE

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LES OBJECTIFS ET LES MODALITÉS DE LA
CONCERTATION PUBLIQUEpage **3**

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION
PUBLIQUE.....page **7**

LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONCERTATION.....page**11**

LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES ET LES RELAIS D'INFORMATIONpage**21**

LES ANNEXES

au bilan de la concertation

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT LES OBJECTIFS ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Émetteur : Préfet du Cher

Date de publication : 09/06/2022



Direction départementale
des Territoires

ARRÊTÉ N° 2022- 652

Fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique du projet de création d'une bretelle complémentaire sur l'autoroute A71, au niveau de l'échangeur n°7 de Bourges, sur les territoires des communes de Bourges et Le Subdray.

Le Préfet du Cher,
Chevalier de l'Ordre national du mérite,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 à L.103-6 ;

Vu le décret du 5 février 2020 portant nomination de M Jean-Christophe BOUVIER, Préfet du Cher ;

Vu le courrier en date du 6 août 2021 de la direction des infrastructures de transport demandant à COFIROUTE de réaliser un dossier de demande de principe incluant la réalisation d'une concertation publique ;

Considérant qu'il appartient au préfet de fixer les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation ;

Considérant que sont notamment associés à la concertation les collectivités locales, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

Considérant que les modalités de la concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher :

ARRETE :

Article 1 : engagement de la concertation publique

Une concertation publique est engagée dans le cadre du projet de création d'une bretelle complémentaire sur l'autoroute A71, au niveau de l'échangeur n°7 de Bourges. Sont concernées les communes de Bourges, Le Subdray, la Communauté d'agglomération Bourges Plus et la Communauté de communes FerCher – Pays Florentais.

Cette concertation aura lieu du 20 juin 2022 au 22 juillet 2022. L'information et la participation du public se feront selon les modalités listées ci-dessous (article 4).

1/3

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Article 2 : objectifs poursuivis

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges, COFIROUTE a été chargée par la direction des infrastructures de transport de conduire des études d'opportunité pour la réalisation d'un aménagement complémentaire en appui des infrastructures existantes.

Le scénario retenu à ce jour est celui d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges, sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

Après avoir mené les échanges préalables avec les collectivités locales, la préfecture du Cher a validé la proposition de scénario de bretelle complémentaire dans le sens Vierzon - Clermont Ferrand. Ce futur aménagement a vocation à améliorer l'accessibilité de Bourges tout en sécurisant les itinéraires actuellement sur-sollicités.

Le scénario retenu résulte d'un travail commun avec les collectivités locales, concrétisé par un co-financement entre COFIROUTE, le Conseil Départemental du Cher, la communauté d'agglomération Bourges Plus, et la Communauté de communes FerCher - Pays Florentais.

La bretelle complémentaire de Bourges sur l'A71 permettra :

- de fluidifier la circulation, de désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, et de renforcer la sécurité, notamment dans le cadre des mobilités pendulaires quotidiennes liées au travail ;
- de renforcer la desserte du territoire, afin de contribuer à l'ambition de développement du territoire ;
- de participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate.

Article 3 : objectifs de la concertation publique

La concertation publique, menée sous l'égide du Préfet du Cher, au titre de l'article L.. 103-2 du code de l'urbanisme, est une étape clé dans l'élaboration du projet dont l'objectif est de construire, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du territoire.

Durant les cinq semaines de concertation, toutes les personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les utilisateurs de l'autoroute A71, les acteurs économiques, les associations, etc. sont invitées à s'informer et à s'exprimer. Chacun peut ainsi formuler ses remarques et donner son avis sur le projet.

Article 4 : modalités de la concertation publique

Les modalités de la concertation, définies en collaboration avec les collectivités concernées, sont les suivantes :

- **Une exposition permanente**, visible aux heures d'ouverture habituelles, pendant toute la durée de la concertation, dans les lieux d'accueil du public suivants :
 - Mairie de Bourges : 11 Rue Jacques Rimbault, 18020 BOURGES
 - Mairie de Le Subdray : 4 Rue du Bois Rollet, 18590 LE SUBDRAY
 - Conseil Départemental du Cher : Hôtel du Département, Place Marcel Plaisant 18000 BOURGES
 - Communauté d'Agglomération de Bourges Plus : 23 – 31 Boulevard du Maréchal Foch 18000 BOURGES
 - Communauté de Communes FerCher Pays Florentais : Place de la République 18400 SAINT-FLORENT-SUR-CHER
- Par e-mail à l'adresse du projet : www.A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com
- Par e-mail à l'adresse de la préfecture : a71bretellebourges@cher.gouv.fr

De plus, les équipes de COFIROUTE se mettront à disposition du public lors de rencontres individuelles et personnalisées pour échanger et répondre aux questions :

- Sur la commune de Le Subdray, le samedi 2 juillet 2022 matin, de 9h à 12h, en mairie,
- Sur la commune de Bourges, le jeudi 30 juin 2022 matin, de 9h à 12h en mairie,

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation permettront à COFIROUTE de dresser un bilan des avis recueillis vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, pour la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.

Article 5 : bilan de la concertation

À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le Préfet du Cher.
Il rappellera le déroulement de la concertation, synthétisera les échanges avec le public et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique.
Ce bilan sera rendu public sur le site du projet : www.A71bretellebourges.vinci-autoroutes.com

Article 6 : mesures de publicité

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des communes concernées et aux présidents des intercommunalités concernées.

Il fera l'objet d'un affichage dans les mairies de ces mêmes communes, aux lieux habituellement prévus à cet usage pendant la durée de la concertation. Chaque maire justifiera l'établissement de cette formalité par l'établissement d'un certificat, au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'affichage.

Un communiqué diffusé à la presse locale et spécialisée rappellera la période et les modalités de la concertation, notamment les moyens mis à disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, sur le site Internet du projet, et sur le site de la préfecture du Cher, www.cher.gouv.fr.

Article 7 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur général de COFIROUTE, Messieurs les maires de Bourges et du Subdray, Madame la présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus et monsieur le président de la communauté de communes FerCher Pays Florentais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont copie sera adressée, pour information, à Monsieur le directeur départemental des territoires.

Fait à Bourges, le 9 juin 2022

Le Préfet

signé

Jean-Christophe BOUVIER

Voies et délais de Recours

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le Préfet du Cher ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif d'Orléans (45). Le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Consulter/télécharger
l'arrêté préfectoral

3/3

LES ANNEXES

au bilan de la concertation

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Émetteur : Préfet du Cher

Date de publication : 10/06/2022



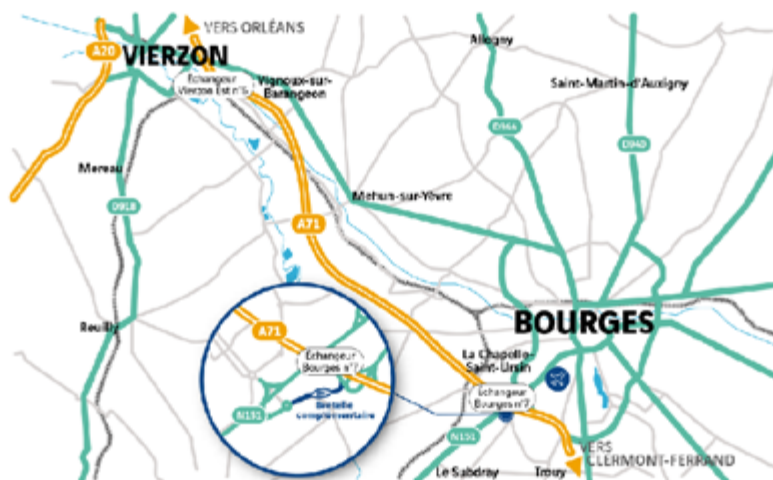
COMMUNIQUE DE PRESSE

Bourges, le vendredi 10 juin 2022

A71 – PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Du lundi 20 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n° 7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray, en lien avec le Conseil Départemental du Cher, Bourges Plus et la Communauté de communes FerCher - Pays Florentais, sous l'égide du Préfet du Cher.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges, VINCI Autoroutes a



été chargée par le Ministère de la Transition écologique de conduire des études d'opportunité pour la réalisation d'un aménagement complémentaire en appui des infrastructures existantes.

Le scénario retenu à ce jour est celui d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 Bourges, sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

Après avoir mené les échanges préalables avec les collectivités locales, la préfecture du Cher a validé la proposition de scénario de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges dans le sens Vierzon>Clermont- Ferrand. Ce futur aménagement a vocation à **améliorer l'accessibilité de Bourges tout en sécurisant les itinéraires actuellement sur-sollicités.**

Le scénario retenu résulte d'un travail commun avec les collectivités locales, concrétisé par un cofinancement entre VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental du Cher, l'agglomération de Bourges Plus, la Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais, les villes de Bourges et du Subdray.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La bretelle complémentaire de Bourges sur l'A71 permettra :

- De fluidifier la circulation, de désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, et de renforcer la sécurité, notamment dans le cadre des mobilités pendulaires quotidiennes liées au travail ;
- De renforcer la desserte du territoire, afin de contribuer à l'ambition de développement du territoire ;
- De participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate.

2 communes,
Bourges et Le Subdray

4 co-financeurs
de l'étude

1 couple de bassins
de traitement des eaux

1 bretelle
complémentaire
de 550 m

1 gare de péage
à 2 voies de sortie

La concertation réglementaire du projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71 se tiendra du 20 juin 2022 au 22 juillet 2022. Elle est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide du Préfet du Cher, au regard de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, et intervient à l'issue de l'étude d'opportunité qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques globales du projet.

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Présenter au public le projet de création de la bretelle complémentaire, son principe d'aménagement ainsi que le service rendu au territoire ;
- Recueillir les avis, observations et suggestions sur le projet d'aménagement et sur la valorisation du territoire.

4 questions sont soumises à l'avis du public durant la phase de concertation réglementaire entre le 20 juin et le 22 juillet 2022 :



Toutes les personnes intéressées par le projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71, c'est-à-dire les élus, les riverains, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le public dispose de plusieurs moyens pour s'exprimer :

- **par Internet** : site dédié au projet, qui permet de retrouver les différents documents d'information et de déposer son avis en ligne, via la rubrique « Votre avis compte ! » : A71bretellebourges.fr,
- **sur l'exposition permanente, pendant toute la durée de la concertation, via les registres, dans les lieux d'accueil du public suivants** :
- **Conseil Départemental du Cher** :
Hôtel du Département, place Marcel Plaisant - 18000 Bourges,
- **Communauté d'Agglomération de Bourges Plus** :
23 – 31 Boulevard du Maréchal Foch - 18000 Bourges,
- **Communauté de Communes FerCher Pays Florentais** :
Place de la République - 18400 Saint-Florent-Sur-Cher,
- **Mairie de Bourges** :
11 rue Jacques Rimbault - 18020 Bourges,
- **Mairie du Subdray** :
4 rue du Bois Rollet - 18590 Le Subdray.

par e-mail à : A71bretellebourges@cher.gouv.fr et A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com

De plus, les équipes de VINCI Autoroutes se mettront à disposition du public lors de **rencontres individuelles et personnalisées** pour échanger et répondre aux questions :

- sur la commune du **Subdray, le samedi 2 juillet 2022** matin, de 9 h à 12 h, en mairie,
- sur la commune de **Bourges, le jeudi 30 juin 2022** matin, de 9 h à 12 h, en mairie.

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation permettront à VINCI Autoroutes de dresser un bilan des avis recueillis vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, et sera inséré dans le Dossier de Demande de Principe présenté en fin d'année.

Les questions et contributions formulées par le public, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes seront présentées dans le bilan de la concertation, arrêté par le Préfet du Cher à l'automne 2022. Celui-ci sera consultable et téléchargeable sur le site Internet du projet : A71bretellebourges.fr



**Consulter/télécharger
le communiqué de presse**

LES ANNEXES

au bilan de la concertation

LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONCERTATION

LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Support d'annonce : site Internet du projet

Moyen de participer : via un formulaire de participation sur le site Internet du projet ou via l'envoi d'une contribution aux adresses mails dédiées au projet :

- mail projet : A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com
- mail Préfecture : A71bretellebourges@cher-gouv.fr

Émetteur : VINCI Autoroutes

Mode de diffusion : www.A71bretellebourges.fr

Date de diffusion : 20/06/2022



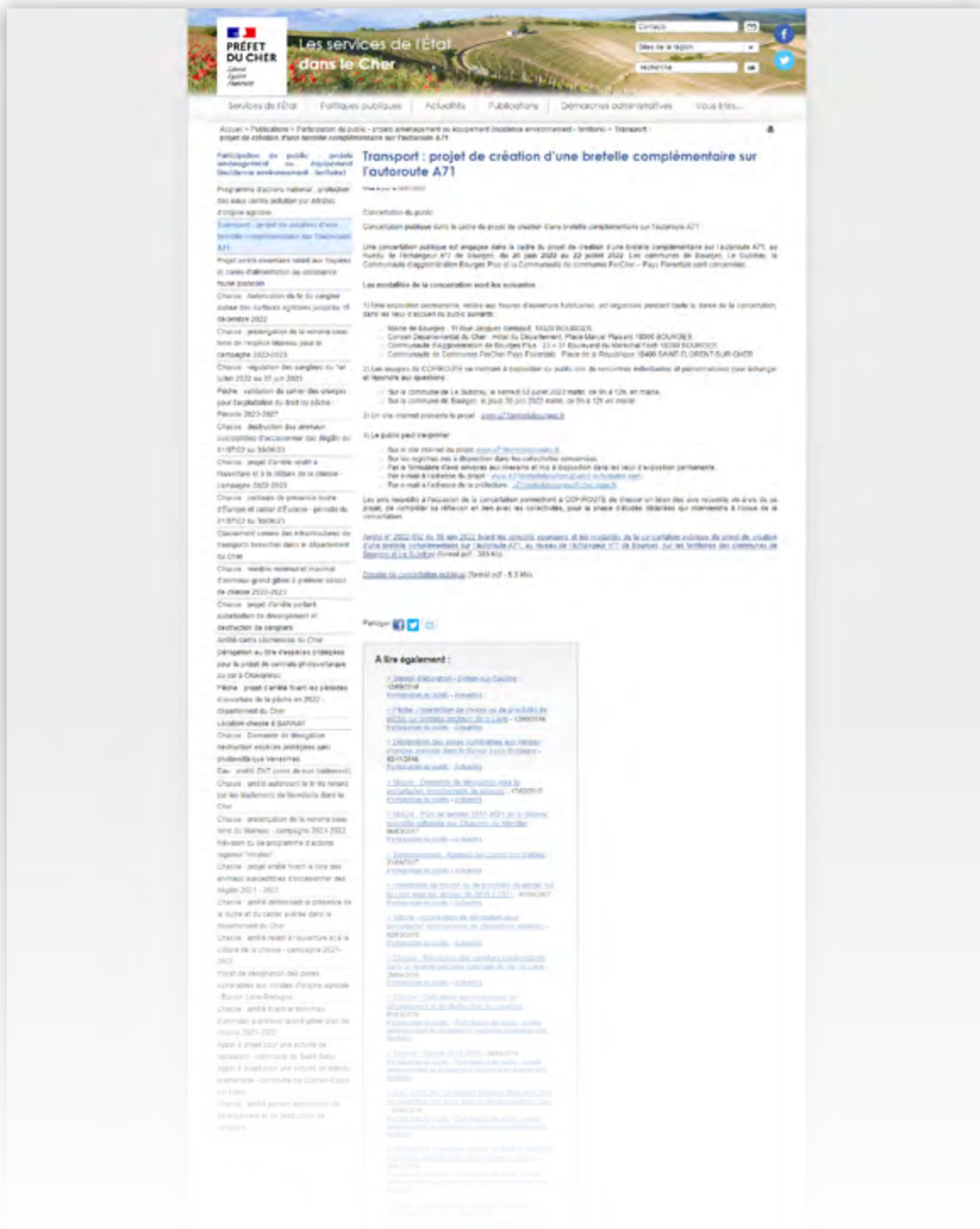
LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Support d'annonce : page dédiée sur le site Internet de la Préfecture

Émetteur : Préfecture du Cher

Mode de diffusion : page dédiée sur le site www.cher.gouv.fr

Date de diffusion : -



LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Supports d'annonce : emailing et emailing de relance

Émetteur : VINCI Autoroutes

Mode de diffusion : envoyés aux usagers réguliers de l'A71, abonnés télépéage VINCI Autoroutes

Dates de diffusion : le 20/06/2022, envoyé à 1 418 abonnés télépéage.

Relance envoyée le 18/07/2022 (mêmes abonnés)

VINCI Autoroutes

A71 : projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges

La concertation publique débute : donnez votre avis !

Cher Monsieur Singh,

Un nouveau projet d'aménagement sur l'autoroute A71 est à l'étude. Il s'agit de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges.

Ce projet de bretelle de votre côté contribue à améliorer l'accessibilité du territoire pour tous, tout en renforçant la sécurité et en désengorgeant le tronçon sur la ZAC des Variétés.

Du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022, le projet est soumis à une concertation publique réglementaire.

Ce temps d'information et d'échange vous permettra de partager vos avis avec les équipes VINCI Autoroutes. C'est pour vous l'occasion de vous exprimer sur le projet.

Donnez votre avis

Dans le cadre de cette concertation publique, quatre questions sont soumises à votre avis :

- 1 Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?
- 2 Quels impacts le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?
- 3 Comment intégrer le projet dans le respect du cadre de vie ?
- 4 Peuvent-elles être améliorées les conditions de circulation des véhicules sur le tronçon de la ZAC des Variétés ?

Découvrez le projet !
A71bretellebourges.fr

Vous souhaitez échanger avec les équipes VINCI Autoroutes ?
Ces moments d'accueil sont organisés :

- Jeudi 20 juin de 9h à 12h à la mairie de Bourges
- Samedi 2 juillet de 9h à 12h à la mairie du Sublay

Nous vous remercions de votre compréhension.
Le Service Clients VINCI Autoroutes

CONCORD DE SÉCURITÉ & DROIT DE SÉCURITÉ

VINCI Autoroutes

A71 : projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges

La concertation publique se termine le 22 juillet : expliquez-vous !

Cher Monsieur Singh,

La concertation publique se poursuit jusqu'au 22 juillet 2022 !
Durant cette période, vous pouvez vous libérer et donner votre avis sur ce projet d'aménagement de l'A71.

Ce projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges doit contribuer à améliorer l'accessibilité du territoire pour tous, tout en renforçant la sécurité et en désengorgeant le tronçon de la ZAC des Variétés.

**Le projet vous intéresse ?
Pensez à apporter votre contribution !**

Donnez votre avis

Dans le cadre de cette concertation publique, quatre questions sont soumises à votre avis :

- 1 Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui ?
- 2 Quels impacts le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements ?
- 3 Comment intégrer le projet dans le respect du cadre de vie ?
- 4 Peuvent-elles être améliorées les conditions de circulation des véhicules sur le tronçon de la ZAC des Variétés ?

Découvrez le projet !
A71bretellebourges.fr

Pour mieux comprendre le projet, téléchargez la brochure

Nous vous remercions de votre compréhension.
Le Service Clients VINCI Autoroutes

CONCORD DE SÉCURITÉ & DROIT DE SÉCURITÉ

Connaissez-vous le corridor de sécurité ?

Inscrite dans le code de la route depuis 2018, cette règle impose aux conducteurs de ne pas dépasser les limites de l'espacement d'un véhicule autorisé sur la voie de droite sur la bande d'arrêt d'urgence. Il permet ainsi de protéger le personnel intervenant sur l'accident.

[En savoir plus](#)

LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Moyen d'information : e-invitation entreprises

Émetteur : VINCI Autoroutes

Mode de diffusion : envoi par mail à la base de contacts des associations d'entreprises de la zone

Date de diffusion : 22/06/2022

BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71
Concertation publique du 20 juin au 22 juillet 2022

INVITATION PETIT-DÉJEUNER

VINCI Autoroutes a le plaisir de vous inviter à un petit-déjeuner d'échanges, en présence d'Irène FELIX, présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus et de l'équipe projet de VINCI Autoroutes

RENDEZ-VOUS LUNDI 27 JUIN 2022 DE 8 H 30 À 10 H,
au NOVOTEL de Bourges, ZAC des Orchidée César,
Route de Châteauroux, 18570 Le Subdray.

Merci de confirmer votre présence par mail à :
A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com
ou par téléphone au **06 31 07 90 13**

Thierry MAILLE, Directeur Opérationnel VINCI Autoroutes
et Fabrice PUTOT, Président de BeSud

© 2022 VINCI Autoroutes. Tous droits réservés. VINCI Autoroutes est une marque de VINCI Autoroutes. VINCI Autoroutes est une marque de VINCI Autoroutes. VINCI Autoroutes est une marque de VINCI Autoroutes.



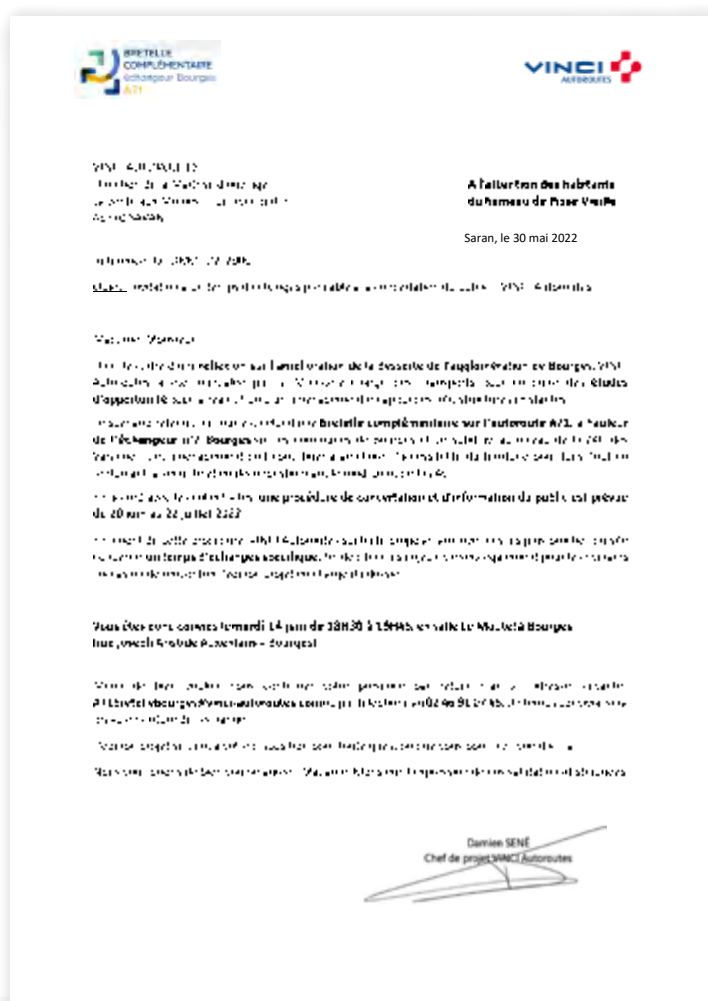
LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Moyen d'information : courrier à destination des riverains du hameau de Pisse-Vieille

Émetteur : VINCI Autoroutes

Mode de diffusion : distribué en boîtes aux lettres par les services des mairies de Bourges et du Subdray

Date de diffusion : entre le 30/05/2022 et le 03/06/2022



LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Support d'annonce : affiche A3

Émetteur : VINCI Autoroutes

Mode de diffusion : distribuée en plusieurs exemplaires dans les lieux d'exposition permanente*

Date de diffusion : à partir du 17/06/2022 et jusqu'au 22/07/2022

PRÉFET DU CHER
*Liberté
Égalité
Fraternité*

BRETTELLE COMPLÉMENTAIRE
échangeur Bourges
A71

CONCERTATION PUBLIQUE

20 JUIN – 22 JUILLET 2022

Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet A71bretellebourges.fr

VOTRE AVIS COMPTE !

EXPOSITION PERMANENTE :

- Conseil Départemental du Cher :**
Hôtel du Département - place Marcel Flaisant - 18023 Bourges.
Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h.
- Bourges Plus :**
23 - 31 bd du Maréchal Foch - 18000 Bourges.
Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h,
le mardi : 10 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.
- CC FerCher Pays Florentais :**
Place de la République - 18400 Saint-Florent-sur-Cher.
Du lundi au jeudi : 08 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30, le vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h.
- Mairie de Bourges :**
11 rue Jacques Rimbault - 18020 Bourges.
Du lundi au vendredi : 9 h - 17 h.
- Mairie du Subdray :**
4 rue du Bois Rollet - 18570 Le Subdray.
Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30, le mardi : 8 h 30 - 12 h.

LES MOMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC PAR LES ÉQUIPES VINCI AUTOROUTES (rencontres personnalisées) :

JEUDI 30 JUIN :
Mairie de Bourges
9 h - 12 h

RAMEDI 2 JUILLET :
Mairie du Subdray
9 h - 12 h

CHER DÉPARTEMENT 18

BOURGES PLUS

FerCher
Communauté de Communes

VINCI AUTOROUTES

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 25 JANVIER 1978 (Droits de l'Homme) et de la Loi n° 600 du 13 JUILLET 2000 (Droits de l'Homme) - © 2022 VINCI

LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Moyen d'information : dépliant A5 lettre T

Émetteur : VINCI Autoroutes

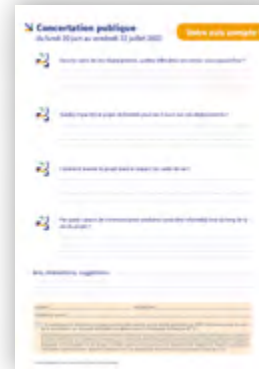
Modes de diffusion :

1. distribué en boîtes aux lettres aux habitants des communes concernées*
2. mis à disposition dans les lieux d'exposition**

Dates de diffusion : entre le 20/06/2022 et le 24/06/2022 dans les mairies et disponible dans les lieux d'exposition sur toute la durée de la concertation.



Consulter/télécharger
le dépliant



LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Supports d'annonce : annonce presse dans le quotidien régional Le Berry Républicain

Émetteur : VINCI Autoroutes

Modes de diffusion : 3 parutions en Une et 3 parutions dans les pages locales du Berry Républicain

Dates de diffusion : 21/06/2022 - 26/06/2022 - 30/06/2022

BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71

Concertation publique du 20 juin au 22 juillet

Votre avis compte !

Pour en savoir plus et participer
A71bretellebourges.fr

Document non contractuel à caractère consultatif
VINCI Autoroutes (Réseau Confiance) - Océline
CO2-Communication - Groupe Vertical - 06/2022



LE BERRY RÉPUBLICAIN
du mardi 21 juin 2022



BRETELLE COMPLÉMENTAIRE échangeur Bourges A71

Concertation publique du 20 juin au 22 juillet

Pour connaître toutes les modalités de la concertation, vous informer et participer, rendez-vous sur le site internet A71bretellebourges.fr ou dans l'un des lieux d'exposition permanente :

- Conseil Départemental du Cher
- Bourges Plus
- CC FerCher Pays Florentais
- Mairie de Bourges
- Mairie du Subdray

Votre avis compte !

Des événements d'accueil pour échanger librement avec les équipes de VINCI Autoroutes, qui répondront à toutes les questions du public :

JEUDI 30 JUIN
Mairie de Bourges
9h - 12h

SAMEDI 2 JUILLET
Mairie du Subdray
9h - 12h

Logos: Cher Département, Bourges Plus, FerCher, VINCI Autoroutes



LE BERRY RÉPUBLICAIN
du dimanche 26 juin 2022



LE BERRY RÉPUBLICAIN
du jeudi 30 juin 2022



LES SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT

Moyens d'information : exposition permanente avec visuels d'exposition

Moyen de participer : registre

Supports d'annonce : formulaire pré-affranchi (lettre T) de la plaquette A5

Émetteurs : VINCI Autoroutes et la Préfecture du Cher

Modes de diffusion :

1. distribué en boîtes aux lettres aux habitants des communes concernées*
2. à disposition sur les lieux d'exposition permanente**
3. mis en ligne sur le site www.A71bretellebourges.fr

Date de diffusion : du 20/06/2022 au 22/07/2022 (aux horaires d'ouverture des lieux d'exposition permanente)

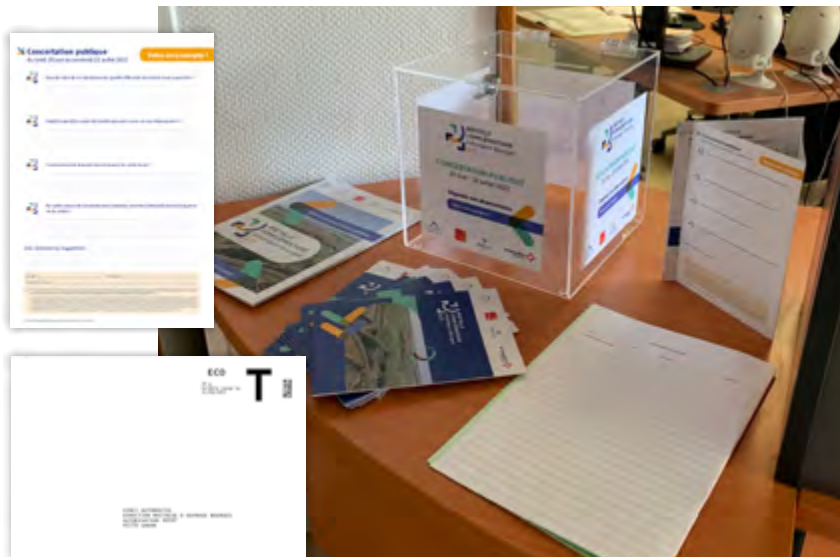


Consulter/télécharger
le dossier de concertation



Une fois rempli, le formulaire
pouvait être, au choix :

- > **Renvoyé sans frais par voie postale** du fait de son pré-affranchissement
- > **Déposé dans l'une des urnes** prévues à cet effet dans les lieux d'exposition permanente



LES ANNEXES

au bilan de la concertation

LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES ET LES RELAIS D'INFORMATION

LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Type de média : presse écrite

Nom du média émetteur : Le Berry Républicain

Date de la retombée : 20/06/2022

Relais sur le site Internet du média : OUI

Relais sur les RS : OUI (Facebook et Twitter)

REVUE DE PRESSE - 20 JUIN 2022 / LE BERRY REPUBLICAIN



A71 : l'avis des élus sur le projet de nouvelle bretelle de délestage au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges

Alors que « toutes les personnes intéressées par le projet » de nouvelle bretelle de délestage au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges sont appelées à se prononcer, à partir de ce lundi 20 juin et jusqu'au 22 juillet, les élus locaux donnent leur avis sur le dossier.

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée. L'aménagement proposé par Vinci autoroute et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdry, au niveau de la ZAC des Varennes.

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué. Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.

Outre ces aspects, pour Catherine Menguy, adjointe (Europe écologie-les Verts) au maire de Bourges en charge de la transition écologique, « cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur ».

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay?, et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur a71bretellebourges.fr (ou par mail, en écrivant à : a71bretellebourges@cher.gouv.fr ou a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdry). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdry (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

REVUE DE PRESSE - 20 JUIN 2022 / LE BERRY REPUBLICAIN



Un projet de nouvelle bretelle de délestage, dans le sens Vierzon - Clermont, à l'échangeur de Bourges

Les usagers appelés à donner leur avis

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée.

L'aménagement proposé par Vinci autoroute et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdry, au niveau de la ZAC des Varennes.

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué. Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay?, et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur a71bretellebourges.fr (ou par mail, en écrivant à : a71bretellebourges@cher.gouv.fr ou a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdry). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdry (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■

REVUE DE PRESSE - 20 JUIN 2022 / BERRY REPUBLICAIN



A71 Un projet de nouvelle bretelle de délestage, dans le sens Vierzon - Clermont, à l'échangeur de Bourges

Les usagers appelés à donner leur avis

Alors que « toutes les personnes intéressées par le projet » de nouvelle bretelle de délestage au niveau de l'échangeur autoroutier de Bourges sont appelées à se prononcer, à partir de ce lundi 20 juin et jusqu'au 22 juillet, les élus locaux donnent leur avis sur le dossier.

L'aménagement de l'échangeur autoroutier de Bourges devient urgent tant son accès, dans le sens Vierzon - Clermont-Ferrand, est dangereux lorsque le flux de camions et de voitures se densifie. Tous les acteurs politiques locaux, de gauche à droite, s'accordent à le dire. Dans cette optique, une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges a été lancée.

L'aménagement proposé par Vinci autoroute et retenu par la préfecture du Cher est celui de la construction d'une bretelle de délestage sur les communes de Bourges et Le Subdry, au niveau de la ZAC des Varennes.

« Il faut que cet aménagement se fasse le plus vite possible. On a perdu assez de temps, peste Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin (divers gauche), porteur d'une pétition en faveur de ce projet dès 2019. C'est un miracle qu'il n'y ait pas encore eu d'accident et je déplore que le conseil départemental ait perdu autant de temps... »

Cet équipement est amené à « fluidifier la circulation, désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, renforcer la sécurité, renforcer la desserte du territoire et participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate », fait savoir la préfecture du Cher dans un communiqué. Cet aménagement se trouve être aussi la solution ayant le moins d'impact sur l'environnement, avec une artificialisation des sols moins importante que la création d'un nouvel échangeur.

Car cette dernière option a longtemps été évoquée. Deux scénarios avaient même été étudiés : l'un au niveau de la RD23, route de Sainte-Thorette, avec une déviation du hameau de Pierrelay?, et l'autre au sud de Mehun-sur-Yèvre avec une liaison vers le diffuseur situé sur la RD 2076. « Un mauvais calcul financier et écologique », pour Irène Félix (divers gauche), présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus. Une nouvelle sortie à hauteur de Mehun-sur-Yèvre avait les faveurs de Michel Autissier, ancien président (Les Républicains) du conseil départemental du Cher. Il voyait dans ce projet l'opportunité de relier la rocade nord (toujours en construction) et de créer une nouvelle zone d'activité commerciale.

« Les études menées et les coûts de la construction d'un nouvel échangeur, estimés 30 et 40 millions d'euros, nous ont fait changer de cap, convient Jacques Fleury (Les Républicains), président du Département depuis 2021. L'aménagement de cette bretelle, évalué entre 6 et 8 millions d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur a71bretellebourges.fr (ou par mail, en écrivant à : a71bretellebourges@cher.gouv.fr ou a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdry). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdry (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■



UNION COMMUNALE DES COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS

Un million d'euros, semble plus approprié. » Reste à déterminer à quelle hauteur participera chacun des acteurs du projet (Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays florentais, le conseil départemental, l'Etat et Vinci autoroute).

En attendant, une consultation, qui s'adresse à « toutes les personnes intéressées par le projet » (riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques, acteurs associatifs, etc.), est lancée à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 22 juillet. Outre la présentation du projet au public, quatre questions lui seront posées : « Dans le cadre de vos déplacements, quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui? Quel(s) impact(s) le projet de bretelle pourrait-il avoir sur vos déplacements? Comment insérer le projet dans le respect du cadre de vie? Par quels canaux de communication souhaitez-vous être informé(e) tout au long de la vie du projet? ». L'occasion pour les riverains, notamment ceux de Pisse-Vieille, d'évoquer les éventuelles nuisances qu'engendrerait un tel aménagement.

Soit, en ligne sur a71bretellebourges.fr (ou par mail, en écrivant à : a71bretellebourges@cher.gouv.fr ou a71bretellebourges@vinci-autoroutes.com). Soit en présentiel (au conseil départemental, à la communauté d'agglomération de Bourges Plus, à la communauté de communes FerCher Pays florentais, à la mairie de Bourges et à la mairie du Subdry). Par ailleurs, les équipes de Vinci autoroute viendront à la rencontre du public le jeudi 30 juin à la mairie de Bourges (de 9 heures à midi) et le samedi 2 juillet à la mairie du Subdry (de 9 heures à midi).

Vincent Balmisse ■



LES RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Type de média : presse écrite

Nom du média émetteur : Le Berry Républicain

Date de la retombée : 23/06/2022

Relais sur le site Internet du média :
NON

Relais sur les RS : OUI (Facebook)

REVUE DE PRESSE - 23 JUIN 2022 / LE BERRY REPUBLICAIN



Le nouvel échangeur en débat à Bourges Plus

Ce soir, à 18 heures, à la mairie de Bourges, se tiendra le dernier conseil communautaire de Bourges Plus avant les vacances. Quarante-huit délibérations sont au programme de cette session communautaire. La réunion s'ouvrira sur la position des élus communautaires concernant l'étude lancée par Cofiroute pour la création d'une bretelle complémentaire donnant accès à l'A71 depuis l'échangeur de Bourges. Cette étude vise à établir la faisabilité de création d'une nouvelle bretelle au sein de l'échangeur autoroutier afin « d'améliorer les conditions de circulation de l'existant ». La communauté d'agglomération de Bourges Plus, tout comme le conseil départemental du Cher et la communauté de communes Fer-Cher-Pays florentais ont, déjà, estimé que ce projet était « d'un coût modéré avec un impact environnemental et foncier moindre » que la création d'un nouvel échangeur vers Berry-Bouy ou Marmagne. Le coût de cette étude a été évalué à 240.000 euros, dont 25 % pris en charge par Cofiroute (60.000 euros), 37,5 % par le Département, 32,5 % par la communauté d'agglomération (78.000 euros) et 5 % par la communauté de communes Fer-Cher-Pays florentais (12.000 euros). L'étude devrait durer un an. « Pour l'instant, rien n'est fait et les

discussions commencent mais nous voulons tout faire pour assurer plus de sécurité sur cet échangeur », confie la présidente de Bourges Plus, Irène Félix (divers gauche). Dans le domaine de la rénovation de logements, les conventions entre Bourges Plus et l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) se déploient jusqu'en 2023 et vont être ajustées afin de coller « aux bons résultats » obtenus depuis 2019. « Quinze des dix-sept communes de l'Agglo ont réalisé 453 rénovations en trois ans, soit la rénovation de 151 logements par an ». Soit 84 % des objectifs déjà réalisés qui sont donc rehaussés, passant de 1.000 logements à 1.072 devant être rénovés. La lutte contre la vacance des habitations est toujours une préoccupation majeure avec la création d'un poste d'agent pour accompagner les particuliers. ■

Relais sur les réseaux sociaux



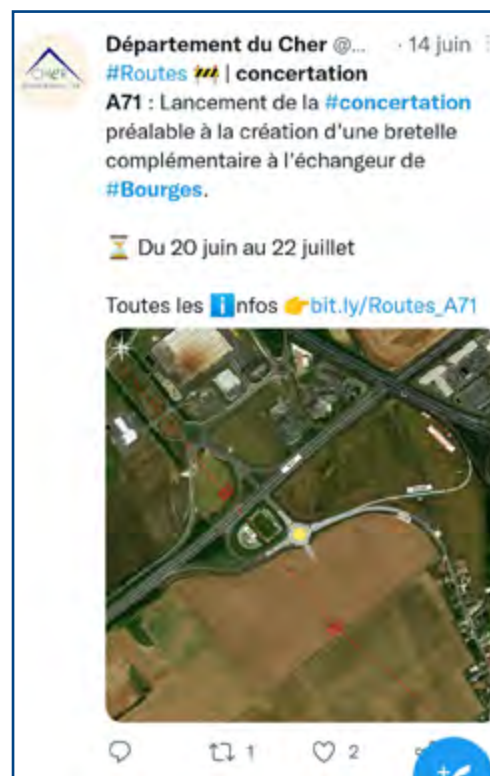
LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : collectivité territoriale

Dénomination de l'émetteur du relais : Département du Cher

Moyens de diffusion du relais : page Facebook et Twitter

Date du relais : 14/06/2022



LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : collectivité territoriale

Dénomination de l'émetteur du relais : Ville du Subdray

Moyen de diffusion du relais : site Internet

Date du relais : 17/06/2022



The screenshot shows the website 'Le Subdray' with a navigation menu and a public consultation announcement. The announcement is titled 'A71 - PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES' and is dated '20 JUIN - 22 JUILLET 2022'. It includes a call to action 'VOTRE AVIS COMPTE !' and a link to download the project details.

Le Subdray

JOURNAL AGENDA DÉCOUVRIR VIE PRATIQUE VIE SCOLAIRE VIE ÉCONOMIQUE VIE LOCALE SERVICES

ACCUEIL > JOURNAL > A71 - Projet de bretelle complémentai...

CONCERTATION PUBLIQUE
20 JUIN - 22 JUILLET 2022
Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet [A71bretellebourges.fr](https://www.a71bretellebourges.fr/)

A71 - PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES

Le Subdray

Lancement de la concertation préalable

"Du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71 (...)"

Retrouver tous les détails du projet sur le site accessible ci-dessous.

Des expositions permanentes sont mises en place dans les communes concernées.

Des rencontres individuelles et personnalisées auront lieu au Subdray et à Bourges suivant les modalités décrites dans le document téléchargeable ci-dessous.

 [Télécharger la pièce jointe](#)

PLUS D'INFORMATIONS
<https://www.a71bretellebourges.fr/>

LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : collectivité territoriale

Dénomination de l'émetteur du relais : Ville de Bourges

Moyen de diffusion du relais : page Facebook

Date du relais : 20/06/2022



Ville de Bourges - Officiel · S'abonner · 20 juin · 🌐

A71 – Brette complémentaire à l'échangeur de Bourges
Votre avis compte !

✅ Depuis le 20 juin et jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, une concertation publique réglementaire est engagée sur le projet de création d'une bretelle complémentaire au niveau de l'échangeur de Bourges (n°7 sur A71) sur les communes de Bourges et Le Subdray.



✅ Réalisée en lien avec le Conseil Départemental du Cher, la communauté d'agglomération Bourges Plus, la communauté de communes FerCher Pays Florentais, elle est placée sous l'égide du Préfet du Cher.

➡ La création d'une bretelle de sortie complémentaire permettra de :


- Fluidifier la circulation
- Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail
- Améliorer la sécurité
- Accompagner le développement économique du territoire

➡ Pour donner votre avis, rendez-vous en mairie, dans les lieux d'exposition ou sur le site Internet du projet : www.A71bretellebourges.fr

➡ Pour donner votre avis, rendez-vous en mairie, dans les lieux d'exposition ou sur le site Internet du projet : www.A71bretellebourges.fr

CONCERTATION PUBLIQUE
20 JUIN – 22 JUILLET 2022
Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet [A71bretellebourges.fr](http://www.A71bretellebourges.fr)



VOTRE AVIS COMPTE !

👍❤️ 20 · 2 commentaires · 14 partages

LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : collectivité territoriale

Dénomination de l'émetteur du relais : Bourges Plus

Moyens de diffusion du relais : page Facebook et site Internet

Date du relais : 20/06/2022

The screenshot shows the website for Bourges Plus, a community of agglomeration. The main navigation bar includes 'PUBLICATIONS', 'ACCESSIBILITÉ', and 'PAGE 532'. The header features the 'BOURGES PLUS' logo and the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION'. Below the header, there are several menu items: 'DÉCLARER VAGUE', 'VÉRIFIQUEZ VOTRE', 'REPLANTEZ-VOUS ACTIVITÉ DANS L'AGGLO', 'RÉSOLU', 'QUALITÉ DE VIE / TOURISME', 'ENSEIGNEMENT / FORMATION', and 'NOUS CONTACTER'. The main content area is titled 'ENQUÊTES PUBLIQUES' and features a section for 'A71 - BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR DE BOURGES'. This section includes a sub-heading 'Votre avis compte !', a date range '20 JUIN - 22 JUILLET 2022', and a list of objectives: 'Fluidifier la circulation', 'Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail', and 'Améliorer la sécurité'. At the bottom of the page, there are two buttons: 'Contactez le siège social' and 'Contactez le service clientèle'.



The screenshot shows a Facebook post from the official page of Bourges Plus. The post is dated '20 juin' and features a blue checkmark icon. The text of the post reads: 'A71 - Bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges. Votre avis compte !'. Below this, there is a paragraph explaining that a public consultation is underway from June 20 to July 22, 2022, regarding the creation of a complementary bypass (N°7 sur A71) between Bourges and Le Subdray. It mentions the involvement of the Cher Departmental Council, Bourges Plus, and the FerCher Pays Florentais community of communes. A list of objectives follows: 'Fluidifier la circulation', 'Faciliter l'accès au territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail', and 'Améliorer la sécurité'. The post concludes with the instruction: 'Pour donner votre avis, rendez-vous en mairie, dans les lieux d'exposition ou sur le site Internet du projet : www.A71bretellebourges.fr'. At the bottom of the post, there is a graphic for the 'CONCERTATION PUBLIQUE 20 JUIN - 22 JUILLET 2022' with a photo of the bypass project and the text 'VOTRE AVIS COMPTE !'.

LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : collectivité territoriale

Dénomination de l'émetteur du relais : Irène Félix (Présidente de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Moyen de diffusion du relais : page Facebook

Date du relais : 23/06/2022



Irène Félix
23 juin · 🌐

Un des dossiers abordés ce soir en conseil communautaire. Bourges plus participe au financement de l'étude complémentaire qui doit permettre d'obtenir - ou pas - le top départ du ministère (qui au demeurant ne paie rien ! 😞).

Nous défendons ce projet après avoir fermement écarté les alternatives qui auraient coûté jusqu'à dix fois plus cher tout en consommant jusqu'à dix fois plus de terre et en générant des trajets domicile-travail bien supérieurs. Nous le défendons pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation dans le secteur.

Les riverains ont déjà été informés et seront associés tout au long de la concertation pour proposer un projet qui préserve leur qualité de vie.

Bourges Plus - Officiel · S'abonner
20 juin · 🌐

A71 – Brette complémentaire à l'échangeur de Bourges
Votre avis compte !
... Voir plus

CONCERTATION PUBLIQUE
20 JUIN – 22 JUILLET 2022
Rendez-vous en mairie ou sur le site internet A71bretellabourges.fr

VOTRE AVIS COMPTE !

6
1 partage

LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : association ou collectif

Dénomination de l'émetteur du relais : Be Sud

Moyens de diffusion du relais : site Internet, page Facebook et LinkedIn

Date du relais : 27/06/2022 - 30/06/22 - juillet 2022



LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : collectivité territoriale

Dénomination de l'émetteur du relais : Préfet du Cher

Moyens de diffusion du relais : page Facebook et Twitter

Date du relais : 18/07/2022



Préfet du Cher · S'abonner
18 juil. · 🌐

#Concertation | Projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de **#Bourges - A71** : riverains, usagers d... Voir plus

CONCERTATION PUBLIQUE

jusqu'au vendredi 22 juillet 2022

OBJET:

Projet de création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray.

👍👎👤 18 2 commentaires · 35 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager



Préfet du Cher @Prefet18 · 18 juil. · 🌐

#Concertation | Projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de **#Bourges - A71** : riverains, usagers de l'autoroute, acteurs économiques et associatifs sont invités à s'informer et à donner leur avis jusqu'au 22/07/2022. Toutes les infos ➡ bit.ly/3aJ8sST

CONCERTATION PUBLIQUE

jusqu'au vendredi 22 juillet 2022

OBJET:

Projet de création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray.

💬 ↻ 2 ❤️ 2 ➕

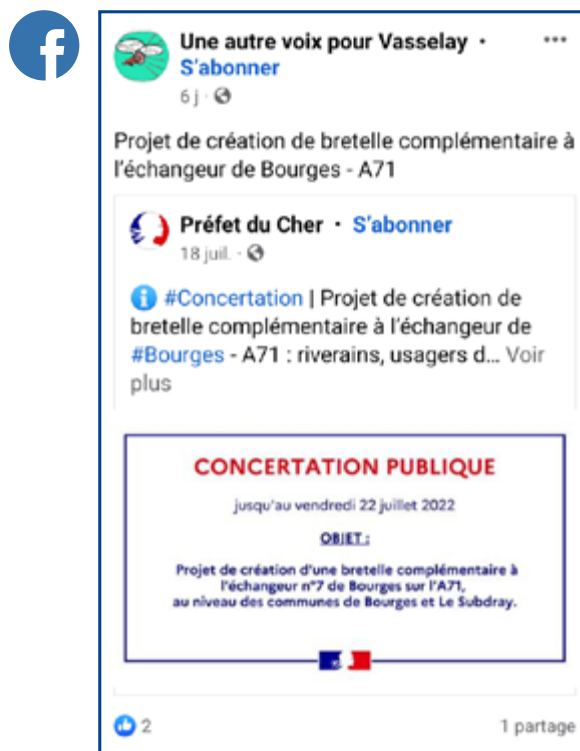
LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : association ou collectif

Dénomination de l'émetteur du relais : Une autre voix pour Vasselay

Moyen de diffusion du relais : page Facebook

Date du relais : 19/07/2022



LES RELAIS D'INFORMATION

Type de relayeur : grand public

Dénomination de l'émetteur du relais : Vivons le Subdray

Moyen de diffusion du relais : site Internet

Date du relais : 17/06/2022

Vivons le Subdray
Le blog qui donne la parole aux Subdriennes et aux Subdriens.

Accueil | Chartre | Contact

A71 - Projet de bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges

Publié le 17 Juin 2022

Lancement de la concertation préalable

"Du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 de Bourges sur l'A71 (...)"

Retrouver tous les détails du projet sur le site accessible ci-dessous.

Des expositions permanentes sont mises en place dans les communes concernées.

Des rencontres individuelles et personnalisées auront lieu au Subdray et à Bourges suivant les modalités décrites dans le document téléchargeable ci-dessous.

CONCERTATION PUBLIQUE

20 JUIN – 22 JUILLET 2022

Rendez-vous en mairie ou sur le site Internet A71bretellebourges.fr

VOTRE AVIS COMPTE !

Télécharger CONCERTATION PUBLIQUE

Nouvelle Bretelle - Echangeur de Bourges A71

Le projet consiste en la création d'une bretelle de sortie complémentaire à l'échangeur actuel n°7 Bourges, situé sur les communes de Bourges et du Subdray.

<https://www.a71bretellebourges.fr/>

[Haut]

MÉTÉO LOCALE
Météo Le Subdray
47.01°N 2.29°E 158m s.n.m.

Lun	Mar	Mer	Jeu
17/10	18/10	19/10	20/10
21 °C	24 °C	25 °C	22 °C
14 °C	14 °C	13 °C	16 °C
13 km/h	15 km/h	24 km/h	28 km/h
6 mm			11 mm

meteoblue

NEWSLETTER
Abonnez-vous pour être averti des nouveaux articles publiés.

Saisissez votre email ici

PAGES
• Chartre d'utilisation du Blog

CATÉGORIES
• Médias
• Associations
• Vie pratique
• Évènement
• Environnement
• Sécurité
• Enfants
• Lycée agricole
• Bourges Plus
• Vite Dit
• Bibliothèque
• Patrimoine
• Mémoire
• Biodiversité
• Agenda
• Solidarité
• CCAS
• Préfecture
• Economie
• Transport
• Marché
• Le Bulletin
• Tennis
• Culture